

- Faculté de droit
- www.unine.ch/droit

Droit du dopage (4DR2085)

Filières concernées	Nombre d'heures	Validation	Crédits ECTS
Master bilingue en droit	Cours: 2 ph	Voir ci-dessous	4
Master en droit	Cours: 2 ph	Voir ci-dessous	4

ph=période hebdomadaire, pg=période globale, j=jour, dj=demi-jour, h=heure, min=minute

Période d'enseignement:

- Semestre Printemps

Equipe enseignante

RIGOZZI Antonio, Professeur ordinaire.

Contenu

Pas un jour ne se passe sans que la presse fasse état d'une affaire de dopage. Le dopage est devenu un problème de société. Historiquement du ressort quasi exclusif des fédérations sportives, le dopage fait aujourd'hui l'objet de nombreuses conventions internationales et lois étatiques. Ce cours a pour objectif d'aborder de manière systématique les différentes facettes juridiques de la lutte antidopage. Il s'agira dans un premier temps de reconnaître le rôle central de l'Agence mondiale antidopage (AMA), tant dans la définition de la liste des substances interdites que dans l'élaboration de la réglementation sportive applicable. Parmi les autres acteurs de la lutte antidopage, il sera porté une attention particulière au rôle des médecins, notamment s'agissant de la délivrance, très importante en pratique, des autorisations d'usage thérapeutique. Au niveau des fédérations sportives, le cours abordera les principales étapes d'une procédure pour dopage, du contrôle antidopage aux éventuelles sanctions disciplinaires, en passant par les analyses des échantillons, sans oublier les nombreuses questions soulevées par le passeport biologique. En ce qui concerne le droit étatique, c'est avant tout le renforcement des dispositions pénales contre le dopage, prévu par la révision de la Loi fédérale encourageant la gymnastique, qui sera étudié. On n'oubliera toutefois pas que la survenance d'un cas de dopage peut avoir de nombreuses conséquences, également au niveau du droit général tant privé (résolution des contrats de travail et de sponsoring) que pénal (escroquerie à l'encontre des organisateurs).

Forme de l'évaluation

Examen oral « open book » de 15 minutes, précédé d'un temps de préparation.

Documentation

Pour chaque cours, les étudiants disposent d'un fascicule contenant (i) des documents, par exemple règlement antidopage, (ii) des lectures, notamment des sentences du Tribunal arbitral du sport et (iii) un cas pratique.